

DEC120026DRH

Décision modifiant l'article 1^{er} de la décision n° 090042DRH portant sur la désignation des membres de la commission nationale d'action sociale du Centre national de la recherche scientifique et de l'IN2P3

LE PRÉSIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision du directeur général n°930001 SPER du 4 janvier 1993 portant création de la commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS), modifiée par la décision n°940082SPER du 15 février 1994,

Vu la décision n° 090006DRH du 29 janvier 2009 relative à l'attribution des sièges des organisations syndicales à la commission nationale d'action sociale du CNRS et de l'IN2P3,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n° 110054DRH du 14 avril 2011 relative aux organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et à l'IN2P3 au titre de l'année 2011,

Vu la décision DEC112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur des ressources humaines,

DECIDE

Article 1^{er}

M. Christophe Coudroy, directeur des ressources humaines, est désigné en tant que membre titulaire pour représenter l'administration à la commission nationale d'action sociale, en remplacement de Mme Christine d'Argouges.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 novembre 2011

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT